

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-Trois du mois de Juin à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – MM. Julien BONDOT – Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Marie-Flore DESIREE (excusée – pouvoir donné à M. Christian THENARD) – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – M. Yvan MARTIAL (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre WILLIAM) – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS (excusé – pouvoir à M. Solaire COCO) – Mmes Marlène BORDELAIS (excusée – pouvoir à M. Ebéné BRIGITTE) – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**SUBVENTION ALLOUÉE A LA
MAISON D'ASSISTANTES
MATERNELLES "SOLEIL
D'ENFANTS"**

CM-2016-4S-DPE-41

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté de la ville du Gosier portant ouverture de l'établissement Maison d'assistantes maternelles "soleil d'enfants" en date du 15 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté du Conseil départemental portant autorisation de fonctionnement d'une maison d'assistantes maternelles "Soleil d'enfants", en date du 31 mars 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission communale visant la sécurité incendie, par visite du 4 décembre 2015 ;

Vu les crédits inscrits au budget 2016 de la commune ;

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'installation de maisons d'assistantes maternelles de manière concertée et coordonnée sur son territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'allouer une subvention d'équipement d'un montant de cinq mille euros (5.000€) à la maison d'assistantes maternelles "Soleil d'enfants" ;

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire ;

Article 3 : D'imputer la présente dépense au chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) du budget 2016 de la commune.

Article 4 : Le Maire, la Directrice Générale des Services et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

28 JUI 2016

Et publication ou notification
le

28 JUI 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 23 juin 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire
Le 1^{er} Adjoint au Maire


- José SEVERIEN -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTION ALLOUÉE A LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES "SOLEIL D'ENFANTS"

Date de transmission de l'acte : 28/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2016

Numéro de l'acte : CM20164SDPE41 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160623-CM20164SDPE41-DE

Date de décision : 23/06/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.4. Autres subventions
7.5.4.1. Inférieures à 23 000 €